

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 14 (1967)
Heft: 4

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

350 000 Menschen Schutz finden. Besondere Aufmerksamkeit erfordert noch der ABC-Dienst.

Dipl. Ing. Sager, Sektionschef beim Bundesamt für Zivilschutz, erläuterte in einem instruktiven Referat die neuen technischen Weisungen über den privaten Schutzraumbau, die seit Anfang dieses Jahres in Kraft stehen. Hauptgrundsatz sei hier, dass die Bauwerke modernsten Waffenwirkungen angepasst sein müssen, aber auch wirtschaftlich tragbar. Er erinnerte an die Entwicklung der Bestrebungen und erwähnte die Elemente, die besonders zu berücksichtigen sind. Man muss sich vor Augen halten, dass eine atomare Explosion hundertmal länger dauert als eine Explosion mit konventionellen Mitteln und bei der ersteren die Strahlung vor der Druckwelle kommt. Hinsichtlich des Schutzgrades wurde für private und betriebliche Schutzräume ein Ueberdruck von 1 atü (Rettungschance 75 Prozent) und bei öffentlichen Schutzräumen ein Ueberdruck von 3 atü (Rettungschance 90 Prozent) festgesetzt. (Auf freiem Feld kann ein Ueberdruck von 0,3 atü noch ohne Lungenriss ausgehalten werden.) Als wichtig bezeichnete er auch die Schaffung von Fluchtmöglichkeiten, die in das Leitungsnetz der Städte aufgenommen werden sollten. Dem Schutzraumbau müsse jene Stellung zugewiesen werden, die ihm zukommt.

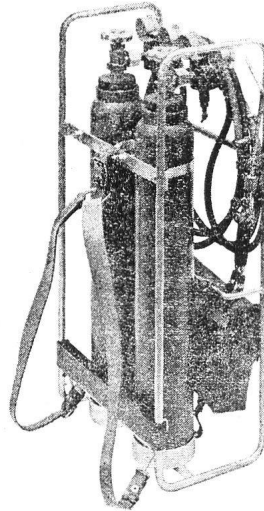
Erfolg mit GLOOR Apparaten

Tragbare Schweiss- und Schneidgeräte

speziell für

Zivilschutz
Feuerwehr

Reparatur- und
Service-Equipen



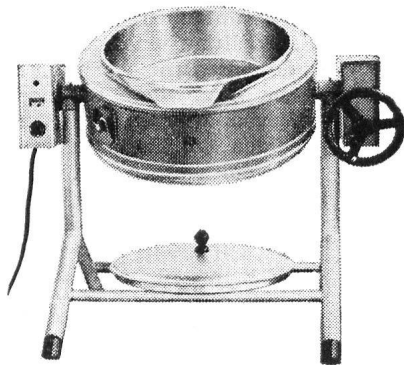
- Neue, gefällige Rahmenkonstruktion aus Stahlrohr promatisiert.
- Vollständiger Schutz der Geräte, da keine vorstehenden Teile.
- Raumsparendes Versorgen im Service- oder Montagewagen.
- Müheloses Tragen am Rücken oder von Hand.
- Die kleinen Flaschen können mittels Umfüllstutzen ab Grossflaschen selber gefüllt werden.

Wir stellen komplette Geräte nach Ihrem Wunsch zusammen. Verlangen Sie unser Angebot.

GLOOR GEBR. GLOOR+CO BURG DORF
AUTOGENWERK 034 2 29 01



Kantinenbratpfanne für den Zivilschutz



Filet-Steak, Fleischvögel, Cervelats oder Bratwürste etc.

Unabhängig vom Ort können Sie überall braten, wo es Strom gibt. Das Gebratene schmeckt ebensogut wie aus einer richtigen Küche.

Wir machen Ihnen gerne ein Angebot.



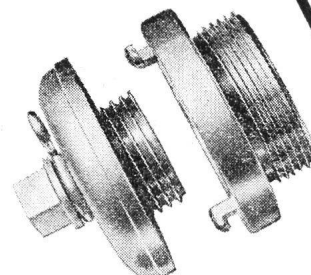
Max Bertschinger + Co. AG
Fabrik elektrotherm. Apparate
5600 Lenzburg, Telefon 064 51 37 12

Der praktische Oberflurhydrant- Anschluss

Zu den bekannten Schlauchkupplungen, Syst. Storz, liefern wir für Oberflurhydranten mit Schraubverschlüssen fest verschraubbare Schlauchanschlussstücke mit Verschlussdeckel. Da warmgepresst, sind sie massgenau, auswechselbar und gegen Verschleiss höchst widerstandsfähig.

No. 015590

Lieferbar durch die Fachfirmen



THÉCLA

Aktiengesellschaft,
St-Ursanne
Telephon 066 - 5 31 55

Pourquoi organiser une Protection civile?

Par M.-E. Reymann, directeur du Service cantonal de la protection civile.

La guerre de 1914—1918 a provoqué près de 10 millions de morts, à savoir 9,3 millions de militaires et 500 000 civils.

La Seconde Guerre mondiale a entraîné la mort de 27 millions de militaires et 25 millions de civils.

La guerre de Corée a causé presque autant de morts que la Première Guerre mondiale, mais les victimes ont été surtout des civils puisque sur 9,2 millions de morts, on a compté 1,5 millions de militaires et 7,7 millions de civils.

Il ne fait pas de doute que les principales victimes d'une nouvelle guerre généralisée seront les civils, s'ils ne disposent pas d'une protection civile valable.

Les statistiques établies après 1945 montrent qu'on a déploré pour 100 tonnes de bombes 36 morts en Allemagne et 500 au Japon. A Cologne, ville de plus de 750 000 habitants, 70 % des immeubles a été détruit. La protection civile était remarquablement bien organisée et 3200 personnes seulement ont perdu la vie! En revanche, Tokyo, qui a subi des bombardements moins importants, a déploré 70 000 morts; la protection civile n'était pas organisée au Japon. La ville de Stuttgart a déploré 53 attaques aériennes avec 25 000 tonnes de bombes, 4000 personnes ont perdu la vie, c'est-à-dire 0,8 % de la population. Celle de Pforzheim, sans organisation valable de protection, n'a subi qu'un seul bombardement avec 1600 tonnes de bombes; 17 000 personnes ont été tuées 22 % des habitants.

Si nous transposons ces chiffres à Genève, nous constatons qu'avec une protection civile bien organisée, de semblables attaques causeraient la mort de moins de 2000 personnes. Sans défense civile, c'est avec 40 000 ou 50 000 victimes qu'il faudrait compter.

Les données techniques dont nous disposons montrent qu'il serait aussi possible dans une guerre nucléaire de réduire considérablement le nombre des victimes. Un groupe d'experts des Etats-Unis a présenté une étude sur les conséquences d'une attaque initiale nucléaire contre leur pays. Ces experts sont arrivés à la conclusion que les Etats-Unis, s'ils ne disposent pas d'une défense civile suffisante, devront déplorer, le premier jour, la mort de 20 millions de personnes. Par la suite, 22 millions de blessés et d'irradiés perdront la vie et 17 millions de blessés seront à soigner. Ces 42 millions de morts représentent environ 28 % de la population.

En revanche, ces experts ont la certitude qu'en disposant d'une protection civile efficace, le nombre des victimes ne représenterait plus que 3 % de la population, c'est-à-dire 5 millions de morts au lieu de 42 millions. C'est pourquoi le Gouvernement des Etats-Unis fait, depuis plusieurs années, des efforts considérables pour instruire la population et mettre à sa disposition les abris indispensables à sa protection.

En U.R.S.S., depuis 1953, les autorités ont entrepris un vaste programme en vue d'adapter la protection civile à l'ère atomique. Tous les hommes de 16 à 60 ans, exemptés de service militaire, et les femmes de 18 à 50 ans, ont l'obligation de servir dans les organismes de protection civile. On peut estimer à l'heure actuelle que plus de 50 millions de citoyens soviétiques ont pris part à des cours d'instruction.

Si les deux plus grandes puissances nucléaires du monde estiment que l'organisation de la protection civile est indispensable, c'est, sans nul doute, parce qu'elles sont convaincues que cette protection est valable. Les nombreux essais nucléaires qu'elles ont effectués le leur ont certainement prouvé.

Ces données montrent la nécessité d'organiser une protection civile et ont conduit les autorités fédérales à légiférer à ce sujet.

La loi fédérale sur la protection civile, du 23 mars 1962, est le résultat d'un long processus d'évolution qui a pris naissance avec l'arrêté fédéral

de 1934 créant la protection anti-aérienne. L'expérience de la dernière guerre a incité le Conseil fédéral à dissoudre cette PA et à créer une organisation à caractère exclusivement civil qui est définie dans un article de la Constitution adopté en 1959 par le peuple et les cantons ainsi que dans les dispositions fédérales qui en découlent. Ces dispositions indiquent notamment que la protection civile intervient non seulement en cas de guerre mais aussi lors de catastrophes du temps de paix.

En conclusion, la protection civile représente une assurance contre les risques qui menacent la collectivité en cas de catastrophe ou de guerre. Elle n'a pas la prétention de protéger toute la population mais elle tend à préserver, au maximum, devant n'importe quelle situation, la vie et les chances de survie de la population.



KATADYN Produkte AG
8304 Wallisellen

Telefon 051 93 36 77

Für Schutzbauten liefern wir:

zur Trinkwasserentkeimung:

(System Wallace & Tiernan)

W & T-Dosierpumpen
W & T-Chlorvakuumanlagen
W & T-Chlordioxydanlagen
W & T-Chlorüberschuss-Regelanlagen

Kompaktkläranlagen:

(System bewa)

«bewa»-Kompaktkläranlagen arbeiten vollbiologisch mit Schlammstabilisation. Betriebsbereiter Einbau innert kürzester Zeit. Niedrige Anschaffungs- und Unterhaltungskosten. Kostenloser Service während ein bzw. zwei Jahren. Auf Wunsch Wartungsvertrag für längere Zeitdauer.

Gas- und Wassermesserfabrik AG 6002 Luzern
Abteilung Spezialapparate Telefon 041/41 24 24